

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE**

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 13 DECEMBRE 2022

DELIBERATION 2022/153

Objet : Mise en place de la RFID dans les bibliothèques et médiathèques des réseaux de la Serpentine et de 'T Boekhuus

Séance du mardi treize décembre deux mille vingt-deux à dix-sept heures trente

Titulaires présents (60) : Francis AMPEN – Antony GAUTIER – Brigitte GALLI – Christophe LEGROIS – Serge LACONTE – Régis DONDEYNE – Régis DUQUENOY – Luc VAN INGHELANDT – Bernadette POPELIER – Jean-Luc SCHRICKE – Dominique JOLY – Sandrine KEIGNAERT – Philippe MASQUELIER – Antoine VERMEULEN – Valentin BELLEVAL – Sabrina FLORQUIN-BLONDEL – Jean-Pierre BAILLEUL – Florence BRISBART – Bernard DENTENER – Audrey SCHERRIER – Céline SAUZEAU – Philippe GRIMBER – Michel DUHOO – Sophie ANDRE – Didier TIBERGHEN – Catherine DEPELCHIN – Pascal DECOOPMAN – Samuel BEVER – Dominique WALBROU – Jean-Michel PLAETEVOET – Elizabeth BOULET – Jérôme DARQUES – Nathalie DEBOUDT – Serge OLIVIER – Roger LEMAIRE – Pascal CODRON – Rebecca ELSENS – Fabrice DELANNOY – Thierry DEHONDT – Joël VERMEULEN – Stéphane DIEUSAERT – Christophe DEBREU – Frédéric JUDE – Luc EVERAERE – Bertrand CREPIN – César STORET – Marie-Madeleine CAMPAGNE – Eddie DEFEVERE – Carole DELAIRE – Céline INGELAERE – Jean-Luc BARET – Joël DEVOS – Dorothee DEBRUYNE – Mark MAZIERES – Virginie DELESTRE – Eric SMAL – Laurence BARROIS – Anne VANPEENE – Emidia KOCH - Christian BELYNCK

Suppléants présents (2) : Danielle MAMETZ par Laurent DENIS – Stéphanie FENET par Michel BODDAERT

Procurations (18) : Arnaud DEVILLEZ à Christophe LEGROIS – Gaëlle LEFEVRE à Luc EVERAERE – Gilles DEVIENNE à Jérôme DARQUES – Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI – Marjorie VANDENBERGHE à Dominique JOLY – de Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER – Maxime DEPLANCKE à César STORET – Marc DEHEELE à Joël VERMEULEN – Caroline LANDTSHEERE à Emidia KOCH – Gaël DUHAMEL à Valentin BELLEVAL – Elise DORMION-ROUSSEZ à Philippe GRIMBER – Jean-Luc CAPPART à Samuel BEVER – Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER – Marie SANDRA à Roger LEMAIRE – Franck MEURILLON à Rebecca ELSENS – Jean-Luc DEBERT à Serge LACONTE – Jean-Pierre BATAILLE à Céline INGELAERE – Elisabeth GRESSIER à Sandrine KEIGNAERT

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 80

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BAILLEUL

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président
Valentin BELLEVAL



**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE**

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 13 DECEMBRE 2022

DELIBERATION 2022/153

Objet : Mise en place de la RFID dans les bibliothèques et médiathèques des réseaux de la Serpentine et de 'T Boekhuus

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la compétence de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure dans la coordination du réseau de lecture publique et la création des réseaux de la Serpentine et de 'T Boekhuus au 1er janvier 2020 ;

Considérant le projet artistique et culturel de la CCFI adopté le 5 juillet 2022 ;

Considérant le développement des réseaux, passant de 36 à 44 équipements depuis leur création ;

Considérant le deuxième Contrat de Territoire Lecture (CTL) signé le 28 septembre 2022 par la CCFI et la DRAC ;

Considérant les objectifs fixés par le CTL 2022-2024 :

- A. Renforcer la mise en réseau de lecture publique :
 - a. mettre en place le CTL
 - b. développer la mise en réseau de la lecture publique
 - c. organiser et diffuser l'information culturelle autour de la lecture publique
 - d. mettre en place des informations pour les acteurs et les bénévoles de la lecture publique
- B. Développer l'accessibilité au numérique et à la médiation :
 - a. lutter contre l'illectronisme et l'illectronisme
 - b. développer la mise en place d'automates de prêt et de retour avec la RFID
 - c. intégration des fonds patrimoniaux des structures existantes
- C. Renforcer le programme d'éducation artistique :
 - a. développer le parcours culturel en instaurant des temps forts autour du livre et de la lecture
 - b. mettre en place des actions autour de l'éducation aux médias et à l'information
 - c. développer les résidences d'artistes en lien avec la lecture et les pratiques associées

Le ministère de la Culture, en étroite coordination avec le ministère de l'Intérieur, suit les questions relatives aux aides de l'Etat au bénéfice des projets de bibliothèques des collectivités. Dans ce cadre, l'aide de l'Etat prend la forme d'un concours particulier au sein de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) qui comporte l'accompagnement des opérations en faveur des bibliothèques territoriales : construction, rénovation, extension, mise en accessibilité ou restructuration de bâtiments, équipement mobilier et informatique, aménagement visant à améliorer les conditions de conservation des fonds patrimoniaux, projets de numérisation...

Considérant le COPIL de lecture publique du 18 novembre 2022 proposant la mise en place de la RFID ;

Considérant la volonté de la CCFI de développer de nouveaux services numériques aux usagers, de la mise en accessibilité numérique et l'équipement de la RFID sur l'ensemble des réseaux de la Serpentine et de 'T Boekhuus ;

Considérant l'étude préalable de la mise en place de la RFID estimée à 200 000 euros TTC

Considérant la répartition de prise en charge du matériel entre la CCFI (qui prend en charge les équipements de base) et les communes adhérentes (qui prendront en charge les matériels optionnels) ;

La CCFI déposera auprès de la DRAC une demande d'aide d'un montant de 100 000 euros représentant 50% de l'investissement ;

Il vous est proposé :

- de mettre en œuvre le projet d'investissement de la RFID dans les bibliothèques et médiathèques des réseaux de la Serpentine et de 'T Boekhuus,
- d'autoriser le Président ou son représentant à déposer une demande d'aide financière auprès de la DRAC à hauteur de 100 000 euros et à signer tout document relatif au dossier,
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Vote :

Pour : 80

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 13 décembre 2022,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

